

**Arrêté du 30 juillet 2015 relatif à l'intérim du directeur territorial
de la protection judiciaire de la jeunesse de Paris de la direction interrégionale
de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer**

NOR : JUSF1521434A

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2015 relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2015 portant nomination de M. Dominique SIMON, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer à compter du 15 juin 2015 ;

Vu la vacance du poste de directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse des Yvelines depuis le 24 octobre 2014 ;

ARRÊTE

Article 1

Mme LACROIX Michèle, directrice fonctionnelle du 3ème groupe, 10ème échelon, directrice territoriale adjointe, est chargée d'assurer l'intérim du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse des Yvelines à compter du 24 octobre 2014.

Fait le 30 juillet 2015.

Pour le directeur interrégional
et par délégation,
Le directeur des ressources humaines,

Stéphane RICHARD